



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/47/300  
30 juin 1992

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

1992 JUN 30

JUL 06 1992

1992 JUN 30

Quarante-septième session  
Point 69 de la liste préliminaire\*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 30 juin 1992, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Portugal  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte, en anglais et français, d'une déclaration de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres sur le Cambodge faite à Lisbonne et à Bruxelles le 25 juin 1992 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 69 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Portugal  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Fernando REINO

\* A/47/50.

ANNEXE

Déclaration sur le Cambodge, publiée le 25 juin 1992 par la  
Communauté économique européenne et ses Etats membres

La Communauté économique européenne et ses Etats membres se félicitent du succès de la Conférence ministérielle sur la réhabilitation et la reconstruction du Cambodge, qui s'est tenue à Tokyo le 22 juin 1992, et appuient pleinement les déclarations de Tokyo sur la réhabilitation et la reconstruction du Cambodge, ainsi que sur le processus de paix au Cambodge. Ils soulignent l'importance d'adhérer strictement aux accords de paix conclus à Paris le 23 octobre 1991, visant à la réhabilitation et la reconstruction du Cambodge.

La Communauté économique européenne et ses Etats membres expriment leur appréciation pour le rôle important joué par le Prince Sihanouk en tant que Président du Conseil national suprême, les actions entreprises par l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), et les efforts du Représentant du Secrétaire général des Nations Unies, M. Akashi.

La Communauté économique européenne et ses Etats membres appellent toutes les parties cambodgiennes à pleinement mettre en oeuvre les accords de Paris. Ils expriment leur préoccupation devant le refus d'une des parties de permettre le déploiement nécessaire de l'APRONUC et l'appellent à coopérer avec l'APRONUC dans la pleine mise en oeuvre, en temps opportun, de la deuxième phase du cessez-le-feu.

La Communauté économique européenne et ses Etats membres estiment que la reconstruction et la réhabilitation du Cambodge ne peuvent être réalisées que dans le plein respect des droits de l'homme et à travers la tenue d'élections libres et équitables en 1993, qui contribueront à la paix et à la stabilité dans la région Asie-Pacifique.

-----